

<https://ressources.anap.fr/logistique/publication/556-organisation-de-la-gestion-des-dechets>

Organisation de la gestion des déchets

Sommaire

1. Introduction
2. Notions générales relatives...
3. La conduite des projets dan...
 - 3.1. Les principes d'action en...
 - 3.2. Les facteurs clés de succ...
4. Les actions de changement e...
 - 4.1. La quantité de déchets pr...
 - ➕ 4.2. Les actions déployées par...
 - ➕ 4.3. Actions déployées au cas...
5. Conclusion
6. Annexes
 - 6.1. Les 3 principales catégor...
 - 6.2. La valorisation des déche...
 - 6.3. Les déchets chimiques à n...
 - 6.4. Les autres déchets
7. Enseignements complémentair...

↪ 4. Les actions de changement engagées par les établissements accompagnés

- ↪ 4.3. Actions déployées au cas par cas
 - ↪ 4.3.1. Création de nouvelles filières
 - ↪ 4.3.1.1. Le bilan économique de la filière

Le bilan économique comporte en général :

des coûts de contenants spécifiques ; ce sont par exemple les « rolls » pour le stockage du carton, ou les boîtes de collecte des papiers, etc. Ils peuvent être achetés, loués, ou gratuits (financés par une collectivité locale...) selon leur nature ;

- des coûts de collecte des contenants ; ces coûts sont tributaires de la nécessité ou non d'organiser des tournées supplémentaires pour récupérer ces déchets et les centraliser ;
- des coûts d'enlèvement, lesquels peuvent être nuls (cas de déchets repris gratuitement par des associations se chargeant de les valoriser), positifs (appel à un prestataire spécialisé qui les enlève contre rémunération) ou négatifs (revente à un prix couvrant le coût d'enlèvement à un prestataire qui les valorisera) ;
- des bénéfices induits sur les autres filières, par exemple par diminution des volumes et tonnages de DAOM ; attention, ces bénéfices ne sont pas toujours réellement accessibles, en particulier si la taxe d'enlèvement des DAOM est forfaitaire. L'examen du mode de calcul de cette taxe est un préalable à tout raisonnement économique.

Une fois établi, ce bilan économique est à interpréter en tenant compte de la sensibilité de son résultat au prix de revente des déchets : l'expérience montre que les prix de valorisation des déchets peuvent varier très fortement en fonction de la situation économique et du cours des matières premières. Il est donc important de s'assurer que le coût de la filière restera supportable pour l'établissement dans tous les cas de figure prévus par le contrat d'enlèvement proposé par le prestataire.

Il peut être intéressant d'opter pour un engagement de cours « plancher » de la part du prestataire, et de garantir un équilibre minimal de la filière en toutes circonstances, quitte à admettre une moindre valorisation en période de remontée des cours.

Les délais et modalités de règlement des quantités enlevées sont aussi à examiner. Il est évidemment souhaitable de dissocier le moins possible les coûts issus de la prestation d'enlèvement et les recettes venant de la valorisation des déchets enlevés. Certains établissements ont constaté qu'en l'absence de précisions sur ces points, ils payaient d'abord l'enlèvement et devaient attendre longtemps avant de

recevoir le produit de la valorisation.

Autres ressources sur : ,
[Responsabilité Sociétale](#)

Date de parution : 20/10/2010

[Télécharger la production](#)